
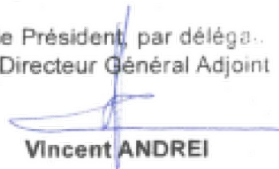


## Bureau syndical du 30 août 2018

### DELIBERATION N° 2018-08-054

#### **Demande de subvention pour l'organisation de voyages d'étude à destination de la presse et des adhérents et la réalisation de films par filière valorisable**

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le trente août à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	
<p><b>Présents :</b> Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean- Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.</p>			
<p><b>Présentes :</b> Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.</p>			
<p><b>Absents :</b> Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix, DE MEYER Jean-Michel et MELA François.</p>			
<p>Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 13/09/2018 et de la publication de l'acte le: 13/09/2018</p>			
			
		<p>Pour le Président, par délégué: Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI</p>	

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20180830-2018-08-054-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2018  
Date de réception préfecture : 13/09/2018

**Monsieur Guy ARMANET, Vice Président expose**

Conformément à ses orientations stratégiques 2016-2020, le SYVADEC a élaboré un plan d'action ambitieux pour répondre aux objectifs de nos adhérents en matière de développement du tri.

Pour illustrer concrètement son action auprès de ses adhérents (2 pers binôme élu/technique), et d'autres intervenants, le SYVADEC souhaite organiser un voyage d'étude permettant de découvrir les usines de recyclage du papier à Nîmes, et des emballages en Bourgogne. Le nombre de participants est limité à 50 personnes.

En illustrant par des réalisations effectuées, par des process en exploitation ou pouvant être améliorés lors de leur transposition sur le territoire, le Syvadec souhaite faciliter la diffusion des gestes liés au tri en direction du grand public et la mise en œuvre des collectes sélectives par ses adhérents.

La prise en charge par le Syndicat concerne le transport, l'hébergement dans le respect de la réglementation.

Parallèlement à ces visites, la réalisation de films courts sur les différentes filières valorisables de la production du déchet jusqu'à sa valorisation constitue un complément d'information pertinent que le Syvadec souhaite mettre en œuvre dans le cadre de sa politique de sensibilisation. Cela intervient notamment dans le cadre des extensions de consigne de tri depuis le 1<sup>er</sup> août qui modifient les réflex de tri de la population.

Le coût de cette opération de sensibilisation à différents publics est estimé à 45.000 €. Le financement envisagé pour l'opération est de 50 % provenant de subventions soit un montant de 22 500 € et de 50 % soit 22.500 € sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 50 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2016-02-023 portant sur les orientations stratégiques

VU la délibération 2018-03-014 portant approbation du plan d'actions 2018

Considérant que les crédits prévus au budget 2018

Ouïe l'exposé de M. Guy ARMANET, Vice Président,

**A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le Plan de financement afférent à cette opération
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux.
- Autorise, Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20180830-2018-08-054-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2018  
Date de réception préfecture : 13/09/2018